FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

Document d'entrée en relation (DER)

HEXA FINANCE
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Que le CIF exerce en nom propre ou dans le cadre d'une société, cette partie résume les aspects administratifs de l'entreprise :

HEXA FINANCE
Associé / Gérant : **Jean-Christophe GODIN**
SARL au capital de 8 000 €, créée en 08/2002
SIREN : **443 234 125 00021**
NAF/APE : **6622Z**
Adresse siège social : **106 rue de Paris 89 000 AUXERRE**
Tél : 03.86.52.14.14
Internet : www.hexafinance.fr

MANDATAIRES D'HEXA FINANCE
Madame Nadine NORMAND – ORIAS n°08 041 477
SARL INESTO représentée par Madame Estelle LACOUR – ORIAS n°18 005 825

Remarque :

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par **HEXA FINANCE pour HEXA FINANCE**.
Elles sont conservées pendant **toute la durée de la relation contractuelle et 5 ans après échéance de celle-ci** et sont destinées **à la gestion de votre dossier, à l'envoi d'information par lettre ou support électronique.**
Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant **: Jean-Christophe GODIN chez HEXA FINANCE 106 rue de Paris 89 000 AUXERRE – ou par email à jcgodin@hexafinance.fr**
Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **07 002 221**

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) : susceptible de fournir des conseils en investissement de manière **non indépendante** au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF **(ANACOFI-CIF)**, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org ;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie **Courtier** et service de recommandation personnalisée de niveau 2,

MIOBSP (Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : catégorie Mandataire d'IOBSP par CREDIFINN 3 allée Alphonse Fillon 44120 VERTOU - ORIAS 07023336 – SIRET 440 257 921

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html

Il est par ailleurs :

- Démarcheur bancaire ou financier :

Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

- Agent immobilier : Carte T **CPI 8901 2016 000 007 686**, délivrée par la **CCI de l'Yonne.**

L'activité est exercée sans détention de fond.
L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.
Souscrites auprès de : **QBE Insurance limited , 12 Place Vendôme, 75001 PARIS**
Numéros de polices : **ICAP0001639**

Pour des montants de :	**CIF**	**IAS**	**IOBSP**	**IMMO**
- Responsabilité Civile Professionnelle	600 000 €	2 000 000 €	800 000 €	150 000 €
- Garantie financière	Non approprié	115 000 €	Non approprié	30 000 €

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de **l'ANACOFICIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou https://www.anacofi-cif.fr/

PARTENAIRES : COMPAGNIES, ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs)			
Nom	**Nature**	**Type d'accord**	**Mode de rémunération**
123 VENTURE	Société de Gestion	Démarchage	Commission
CIR	Immobilier	Mandat	Commission
CALAO FINANCES	Société de Gestion	Démarchage	Commission
EIFFEL INVESTMENT	Société de Gestion	Démarchage	Commission
ALPTIS	Assureur	Courtage	Commission
APRIL	Assureur	Courtage	Commission
AVIVA	Assureur	Courtage	Commission
BOUYGUES IMMOBILIER	Immobilier	Mandat	Commission
CARDIF	Assureur	Courtage	Commission
CEDIF	Immobilier	Mandat	Commission
CERENICIMO	Immobilier	Mandat	Commission

ERES	Société de Gestion	Mandat	Commission
GENERALI PATRIMOINE	Assureur	Courtage	Commission
GENERALI VIE	Assureur	Courtage	Commission
LE REVENU PIERRE	Immobilier	Mandat	Commission
MALAKOFF MEDERIC	Assureur	Courtage	Commission
METLIFE	Assureur	Courtage	Commission
MGC	Assureur	Courtage	Commission
NEXITY	Immobilier	Mandat	Commission
NORTIA	Assureur	Courtage	Commission
ODDO BHF	Banque	Démarchage	Commission
ODDO BHF	Assureur	Courtage	Commission
PRIMONIAL	Assureur	Courtage	Commission
REPAM	Assureur	Courtage	Commission
URBAN PREMIUM	Société de Gestion	Démarchage	Commission
INTENCIAL	Assureur	Courtage	Commission
SWISS LIFE	Assureur	Courtage	Commission
UTWIN	Assureur	Courtage	Commission
VERALTI COURTAGE/APICIL	Assureur	Courtage	Commission
VIE PLUS	Assureur	Courtage	Commission
WAZARI	Assureur	Courtage	Commission

La liste complète des partenaires sera remise au client sur simple demande. Liste non exhaustive.

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Honoraires au temps : 150 € HT l'heure, soit 180€ TTC, sauf accord forfaitaire avec le client.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MODE DE COMMUNICATION

Par tout support écrit ou sur support durable.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :
Par courrier : **HEXA FINANCE 106 rue de Paris 89 000 AUXERRE**
Par tel : **03.86.52.14.14**
ou par mail : **jcgodin@hexafinance.fr**

Traitement des réclamations :
Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris	**Pour les activités d'assurance** La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09 *Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur*
II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 *Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation*	**Pour les activités d'IOBSP et Immobilières** Médiation de la consommation - ANM Conso 62 rue Tiquetonne - 75002 PARIS *https://www.anm-conso.com/site/particulier.php*

LE CLIENT	LE CONSEILLER
Fait à : Date : Signature :	Fait à : Date : Signature :